



LES NOTES DE SUD

Systemes alimentaires et agricoles : vers une transformation radicale pour des modèles durables et résilients



© R Samir Andria

Le groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) définit les systèmes alimentaires comme étant « constitués de l'ensemble des éléments (environnement, individus, apports, processus, infrastructures, institutions, etc.) et des activités liées à la production, transformation, distribution, préparation et consommation des denrées alimentaires, ainsi que du résultat de ces activités, notamment sur les plans socio-économique et environnemental »¹. Dans le cadre de l'approche systémique des enjeux agricoles et alimentaires de la C2A, il nous semble essentiel de considérer également la production agricole non alimentaire, comme par exemple, les agrocarburants. Ces systèmes agricoles non alimentaires ont en effet des impacts majeurs, pouvant être positifs comme négatifs, sur la sécurité alimentaire des populations.

Avec cette notion de « systèmes alimentaires et agricoles », nous adoptons donc une approche systémique prenant en compte l'ensemble des modes de production, transformation, conditionnement, stockage et consommation issus de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche ou des produits forestiers non ligneux.

Les systèmes alimentaires et agricoles sont aujourd'hui dans l'incapacité de nourrir la population mondiale en quantité, qualité et diversité des produits, et de faire face aux crises de plus en plus fréquentes que le monde traverse (crise alimentaire, économique, culturelle, etc.). De par leurs incidences à tous les échelons de la société, les systèmes alimentaires et agricoles contribuent par ailleurs, bien souvent, à l'émergence ou à l'amplification de ces crises. >>>

1. HLPE, Rapport 12, Nutrition et systèmes alimentaires, mars 2018

Si les nouvelles technologies sont parfois présentées comme une solution, leur impact positif est pourtant plus que mitigé². Ces solutions coûteuses et risquées sont bien loin d'être suffisantes. Il est donc indispensable de transformer en profondeur nos systèmes agricoles et alimentaires.

Il existe une multiplicité de systèmes agricoles et alimentaires (l'agriculture familiale, l'agro-industrie, la combinaison de plusieurs systèmes...), catégorisés de plusieurs façons (voir par exemple le travail du HLPE³ ou du Cirad⁴). Ils varient en fonction des cultures et des contextes économiques ou géographiques ; certains sont localisés, d'autres mondialisés et tous ne valorisent pas les mêmes aspects de l'alimentation et de l'agriculture (systèmes alimentaires structurés autour des AMAP ou de certains labels par exemple). Tous n'ont donc pas les mêmes externalités (positives ou négatives) sur les facteurs structurels de la faim (inégalités, pauvreté, dérèglements climatiques, etc.), ni la même résilience ou responsabilité face aux crises qui se multiplient. S'il existe des systèmes alimentaires durables et résilients (comme les systèmes agroécologiques), d'autres, comme les

systèmes agro-industriels, sont eux à l'origine de nombreux effets délétères de plus en plus documentés.

Les systèmes agro-industriels contribuent pourtant de façon prédominante à la crise environnementale, notamment via leur rôle dans l'effondrement de la biodiversité sauvage et cultivée⁹, dans l'épuisement des sols¹⁰ et dans la pollution des eaux¹¹. Alors que les impacts des dérèglements climatiques représentent la principale menace pour la production agricole et alimentaire mondiale¹², les systèmes agro-industriels sont responsables de près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine¹³ (principalement via l'industrialisation des systèmes de production et de transformation animale¹⁴). Si les systèmes alimentaires pèsent lourdement sur la crise climatique, ils sont également directement impactés par ses conséquences¹⁵.

Les effets des systèmes agro-industriels sont aussi sanitaires et nutritionnels, du fait des risques associés à des régimes alimentaires déséquilibrés et à la consommation d'aliments ultra-transformés, à la multiplication des zoonoses dues à l'élevage intensif et la destruction de milieux naturels¹⁶, ou face à d'autres risques émergents comme les perturbateurs endocriniens, les nanomatériaux ou la résistance aux antimicrobiens.

SYSTÈMES AGRO-INDUSTRIELS : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les systèmes agro-industriels peuvent être définis comme des systèmes basés sur des modes de production intensifs en capitaux et en intrants chimiques, caractérisés par de longues chaînes de production dépendantes des échanges internationaux, et marqués par une forte concentration des pouvoirs de décision entre les mains d'un nombre réduit d'acteur-riche-s. Aujourd'hui, ces systèmes peuvent être qualifiés de dominants du fait de leur poids dans les politiques publiques, les instances internationales de gouvernance agricole, mais aussi les marchés mondiaux. Par exemple, trois entreprises contrôlent 50 % du marché des semences commerciales, sept entreprises contrôlent pratiquement 100 % de l'offre d'engrais, cinq entreprises se partagent 68 % du marché de l'agrochimie⁵, et quatre entreprises contrôlent près de 90 % du commerce céréalier mondial⁶. Ce système agro-industriel est par ailleurs fortement poussé par certain-e-s acteur-riche-s, en dépit de toute réalité scientifique⁷ et d'adhésion de la société civile⁸.

Le modèle agro-industriel est porteur d'impacts sociaux désastreux. La précarisation des petit-e-s producteur-riche-s, la réduction de la demande de main-d'œuvre ou encore l'inégale répartition de la valeur ajoutée sont les conséquences d'un modèle économique favorisant la concentration du pouvoir, la captation de la valeur dans les filières, et la volatilité des prix. Ce modèle, qui porte atteinte à la souveraineté alimentaire de nombreux pays, alimente des inégalités structurelles à l'origine d'une partie de la pauvreté rurale¹⁷ et se révèle de ce fait incapable de nourrir durablement la population. En 2019, 690 millions de personnes souffraient de la faim ; un chiffre en augmentation¹⁸.

Face aux impasses du système agricole et alimentaire agro-industriel dominant, une profonde évolution de nos modes de production, transformation et consommation agricole et alimentaire est plus que jamais nécessaire. Forte de ce constat, la C2A propose donc trois orientations majeures visant à réaliser toute transition vers des systèmes agricoles et alimentaires plus durables, justes et résilients et favorisant la consommation de produits sains, nutritifs et accessibles à tous.

2. FAO, Cirad, UE, *Food systems at risk. New trends and challenges*, 2019

3. HLPE, *Nutrition and food systems*, septembre 2017

4. FAO, Cirad, UE, *Food systems at risk. New trends and challenges*, 2019

5. Ce nombre est descendu à quatre depuis l'acquisition de Monsanto par Bayer en 2018

6. IPES-Food, *De l'uniformité à la diversité*, juin 2016

7. Cahiers de l'atelier n° 563, *Nourrir la planète*, janvier 2020

8. Suite à la crise des prix alimentaire de 2008-2009, le G8 a lancé deux initiatives de soutien à l'agro-industrie, en dépit de la position quasi unanime de la communauté scientifique et de la société civile en faveur de l'agroécologie : le partenariat global pour l'agriculture et l'alimentation, basé sur le renforcement des financements publics-privés et sur la libéralisation des échanges en 2008, et la nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (Nasan) basée sur la facilité des investissements privés dans l'agro-industrie en 2012

International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development, 2009, Agriculture at a Crossroads, IAASTD, Washington

9. Ipbes, *Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques - Résumé à l'intention des décideurs*, mai 2019

10. Slow Food, *Rapport de synthèse sur le sol*, 2016

11. www.fao.org/3/ca5602en/ca5602en.pdf

12. FAO, FIDA, Unicef, PAM et OMS, *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde - Renforcer la résilience face aux changements climatiques pour la sécurité et la nutrition* (rapport SOFI 2018)

13. GIEC, *Rapport spécial sur le changement climatique et les terres émergées - Résumé à l'intention des décideurs*, août 2017

14. Grain, *Emissions impossible: How big meat and dairy are heating up the planet*, juillet 2018

15. HLPE, *Sécurité alimentaire et changement climatique*, juin 2012

16. UNEP, *Preventing the next pandemic - Zoonotic diseases and how to break the chain of transmission*, juillet 2020

17. www.ipes-food.org/_img/upload/files/UniformityToDiversity_FULL.pdf

18. FAO, *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, 2020

SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE ET RÉILIENT

Au vu des causes structurelles de la faim et de l'incidence des systèmes alimentaires et agricoles sur ces dernières, un système durable et résilient pourrait être caractérisé par une production axée sur une agriculture paysanne et locale. Ainsi, il serait possible de maximiser les avantages écosystémiques et garantir la résilience des exploitations tout en étant une source d'emploi stable et pérenne pour les populations locales¹⁹, une moindre transformation des produits, et une distribution sur des circuits issus de relations commerciales équitables. Cela garantirait aux producteur-ric-e-s un prix couvrant a minima les coûts de production et une marge, ainsi que des contrats dans la durée.

1 ENGAGER UNE TRANSFORMATION PROFONDE AU SEIN DES INSTITUTIONS FRANÇAISES ET EUROPÉENNES

La France et l'Union européenne ont d'ores et déjà pris des engagements forts en termes de transformation des systèmes alimentaires. En France, ces engagements sont incarnés par la LOP-DSI²⁰ et la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014²¹. L'UE a, pour sa part, récemment adopté de nombreuses stratégies en ce sens, telles que la stratégie biodiversité de l'UE²² et la stratégie « De la ferme à la table »²³.

La France et l'UE disposent de moyens financiers et législatifs conséquents leur permettant d'être d'importants moteurs d'une transformation profonde et radicale des systèmes alimentaires en faveur de modèles durables et résilients. Elles doivent s'engager dans un changement de cap et reconnaître que des changements à la marge sont insuffisants, et tout mettre en œuvre pour transformer profondément les systèmes alimentaires. Ainsi, de la production à la consommation, au regard des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et climatiques prioritaires, plusieurs mesures doivent être mises en place :

- orienter les financements publics afin de mettre au cœur des politiques agricoles et commerciales françaises et européennes la souveraineté alimentaire, la réalisation du droit à l'alimentation, la rémunération juste des acteur-ric-e-s des filières, la préservation de l'environnement et la lutte contre la crise climatique²⁴ ;
- orienter l'aide publique au développement en faveur des projets agricoles et alimentaires favorisant une réelle transformation vers des systèmes agricoles et alimentaires

durables et résilients, en particulier les projets soutenant une transition agroécologique ;

- favoriser la consommation d'aliments locaux diversifiés, peu transformés et à forte valeur nutritionnelle. Soutenir la re-territorialisation de leur production en utilisant le levier de la commande publique, et limiter la consommation de produits ultra-transformés en encadrant leur marketing ;

- étudier de façon systématique et indépendante les conséquences des politiques européennes sur les droits humains et les pays en développement grâce à des analyses d'impact et des évaluations systématiques et indépendantes.

2 FAIRE PRÉVALOIR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET LES DROITS HUMAINS

Les systèmes agricoles et alimentaires sont composés d'une multitude d'acteur-ric-e-s. Les petit-e-s producteur-ric-e-s doivent être soutenu-e-s. À l'inverse, le rôle, l'influence et les investissements des entreprises agro-industrielles doivent être encadrés. Ce type d'acteur-ric-e-s privé-e-s est caractérisé par des démarches commerciales agressives, des stratégies d'expansion au détriment des travailleur-euse-s et par une tendance à la monopolisation des ressources productives. Cette recherche prioritaire du profit amène à un affaiblissement de la souveraineté alimentaire et à de nombreuses violations des droits humains, dont le droit à l'alimentation. Ce phénomène est notamment amplifié par l'hyper concentration verticale et horizontale qui caractérise le système.

Remettre l'intérêt général et les droits humains au cœur des systèmes agricoles et alimentaires, en particulier le droit à une alimentation adéquate, permettrait d'avancer vers des modèles plus justes, durables et résilients. Cela doit passer par une plus grande régulation du secteur agro-industriel dominant au vu de sa place dans la gouvernance et de la concentration du pouvoir en son sein. Dans leur approche de lutte contre la faim, il est primordial que la France et l'UE se penchent sur la question. Pour cela, elles doivent :

- reconnaître le droit à une alimentation adéquate comme étroitement lié à d'autres droits humains comme le droit à l'eau, à la santé, à un environnement sain, le droit des femmes et des enfants, les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, les droits des travailleur-euse-s et les droits des peuples indigènes ;
- reconnaître les terres agricoles comme bien commun et sanctionner leur dégradation, y compris par certaines pratiques agricoles paysannes ;
- développer d'importantes garanties contre les conflits d'intérêts dans la gouvernance des systèmes agricoles et alimentaires, en particulier lorsque les questions d'investissement public et de recherche sont abordées.

19. Coordination SUD, Note de SUD n° 22 - L'agroécologie paysanne : alternative sociétale pour des systèmes agricoles et alimentaires durables, mars 2020

20. Loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale

21. Loi n° 2014-1170 du 13 Octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

22. Commission européenne, Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030

23. Commission européenne, De la ferme à la table : notre alimentation, notre santé, notre planète, notre avenir

24. Coordination SUD, Note de SUD n° 11 - PAC et APE : quelle cohérence avec le développement des agricultures paysannes du Sud ?, janvier 2018

3 PLACER L'AGROÉCOLOGIE PAYSANNE AU CŒUR DE LA TRANSFORMATION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

L'agroécologie paysanne est une alternative aux nombreuses limites qui marquent les systèmes agricoles et alimentaires industriels dominants²⁵. Ce modèle est d'ailleurs plébiscité autant par la recherche²⁶ que par les organisations paysannes²⁷ et les ONG²⁸.

L'agroécologie paysanne présente de nombreux autres bénéfices, agissant sur les questions de faim et de pauvreté, d'éducation, de souveraineté alimentaire, d'égalité de genre, de travail décent, de croissance économique, d'inégalités économiques, de consommation et de production responsables, d'action climatique, de biodiversité des sols ou encore de paix et de justice²⁹. Elle favorise également la sécurisation de l'accès des paysan-ne-s aux terres, le respect de leurs droits fondamentaux, leur autonomie et la revalorisation de leurs connaissances et de leur rôle dans la société³⁰. Il est donc essentiel que les gouvernements, en élaborant les politiques publiques (financements, législation, etc.), placent l'agroécologie paysanne au cœur de la transformation des systèmes agricoles et alimentaires et la reconnaissent comme la voie à privilégier et à investir pleinement. Plusieurs mesures doivent être prises en ce sens :

- reconnaître une définition ambitieuse de l'agroécologie paysanne dans l'ensemble des mécanismes internationaux. Cette définition devra notamment prendre en compte les trois grands champs complémentaires de l'agroécologie : une science des systèmes agricoles, des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, un mouvement social de défense des systèmes agricoles et alimentaires durables et équitables³¹ ;

- reconnaître l'agroécologie comme un ensemble de systèmes agricoles productifs, en capacité de générer des revenus stables et durables – en particulier pour les agriculteur-riche-s mais aussi pour les autres acteur-riche-s des filières – et de fournir des aliments en quantité, diversité, régularité et qualité aux consommateur-riche-s finaux ;

- faire de l'agroécologie paysanne la base de toute transformation des systèmes agricoles et alimentaires, en réorientant par exemple les aides publiques vers des entreprises de production et de distribution agroécologiques, ou en régulant les fausses « solutions » technologiques souvent mises en avant pour lutter contre la faim (OGM, corridors de croissances agricoles, etc.) mais qui, au final, n'agissent aucunement sur les causes structurelles de ces dernières, voire empirent la situation en plébiscitant le maintien du système agro-industriel. ●

25. Coordination SUD, *Note de SUD n° 19 – Quelles politiques publiques pour soutenir la transition agroécologique ?*, juillet 2019

26. HLPE, *Agroecological and other innovative approaches for sustainable agriculture and food systems that enhance food security and nutrition*, juillet 2019

27. Roppa, *L'agriculture Familiale, saine et durable (Agroécologie) comme modèle d'agriculture en Afrique*, 2013

28. Coordination SUD, *Note de SUD n° 19 – Quelles politiques publiques pour soutenir la*

transition agroécologique ?, juillet 2019

29. HLPE, *Agroecological and other innovative approaches for sustainable agriculture and food systems that enhance food security and nutrition*, juillet 2019

30. Coordination SUD, *Note de SUD n° 22 – L'agroécologie paysanne : alternative sociétale pour des systèmes agricoles et alimentaires durables*, mars 2020

31. Nyéléni, *Le manifeste de l'agroécologie paysanne*, avril 2019



Cette publication est réalisée par la commission Agriculture et alimentation (C2A) de Coordination SUD. Dans le cadre de sa mission d'appui au plaidoyer collectif de ses membres, Coordination SUD a mis en place des commissions de travail. Ainsi, la commission Agriculture et alimentation (C2A) regroupe des ONG de solidarité internationale qui agissent pour la réalisation du droit à l'alimentation et un soutien renforcé à l'agriculture familiale dans les politiques ayant un impact sur la sécurité alimentaire mondiale :

ActionAid France – Peuples Solidaires, Action Contre la Faim, AgriSud, Agter, Artisans du Monde, AVSF, CARI, CCFD – Terre Solidaire, CFSI, Commerce Équitable France, Gret, Iram, ISF Agrista, MADERA, Max Havelaar, Oxfam France, Réseau foi et Justice Afrique Europe, Secours Catholique – Caritas France, SOL – Alternatives Agroécologiques et Solidaires, Terre et Humanisme, UNMFREO.

La C2A assure la représentation de Coordination SUD auprès des institutions traitant de l'agriculture et de l'alimentation tels que le Groupe interministériel français sur la sécurité alimentaire (GISA) et le Mécanisme de la société civile (MSC) pour le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).

Contact de la commission Agriculture et alimentation : Carline Mainenti (AVSF)
Email : c.mainenti@avsf.org
Site web : www.coordinationsud.org

Cette note a été rédigée par Nicolas Paris (Action contre la faim), avec les contributions de Valentin Brochard (CCFD - Terre solidaire), Hélène Botreau (Oxfam France) et Pauline Verrière (Action contre la faim).



Cette note est réalisée avec le soutien de l'AFD. Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de l'AFD.

